

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Vie Associative
0413313922

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI**

OBJET : Subvention dans le cadre d'un projet de construction d'une crèche multi accueil de 59 berceaux à Marseille 12ème par l'Office Public de l'Habitat: 13 Habitat.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée de la vie associative, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, la demande de subvention d'investissement formulée par l'Office Public de l'Habitat : 13 Habitat, au titre de l'année 2018, sur le dispositif de soutien aux structures œuvrant en faveur de l'enfance.

13 Habitat a en effet engagé un projet de réalisation d'une crèche multi-accueil afin de répondre à une demande croissante sur ce type d'équipement sur l'aire marseillaise. Ce projet, situé à l'angle de l'avenue de Montolivet et de la Rue Elzéard Rougier dans le 12ème arrondissement à Marseille, s'inscrit dans un partenariat entre 13 Habitat et le Centre de Gérontologie Départemental sur un programme qui comprend une crèche, un bâtiment d'enseignement IFSI / IFAS ainsi que des logements sociaux.

L'équipement consiste donc en une crèche collective pratiquant le multi-accueil. A ce titre elle accueillera de façon régulière des enfants de moins de 4 ans, à temps complet, à temps partiel ou de façon occasionnelle (principe du multi-accueil). Cette diversité des accueils permet une plus large adaptation aux besoins des familles. L'amplitude horaire est importante (5 jours par semaine, 8h/18h). La capacité de ce nouvel équipement est fixée à 59 berceaux répartis sur une surface plancher de 825 mètres carré.

Dotée d'une unité des bébés et d'une unité des moyens/grands, la crèche sera organisée autour de trois zones principales pensées entièrement pour le bien-être des enfants : la zone animation dédiée aux activités des enfants, la zone fonctionnelle dédiée au personnel et disposant d'une cuisine, les espaces extérieurs intégrant un jardin collectif qui se veut un véritable lieu de vie pour les enfants.

Des places de stationnement pour le public ainsi que pour le personnel sont prévues afin d'accueillir les usagers et le personnel dans les meilleures conditions (19 places automobiles dont 14 dédiées au personnel et 5 dédiées à la dépose minute et 15 m² de places affectées au stationnement des 2 roues).

A ce titre 13 Habitat sollicite une aide financière exceptionnelle de 200.000 € auprès du Conseil départemental pour son projet de crèche d'un coût total de 4.628.883 €

Le plan de financement prévisionnel transmis par l'Office Public de l'Habitat se répartit comme suit :

I – SUBVENTIONS

- CAF (12 000 €X 59 berceaux)	708.000 €
- CAF Pacte II (3 850 €X 55 berceaux)	211.750 €
- Conseil départemental des Bouches du Rhône	200.000 €

Total Subventions 1.119.750 €

II - EMPRUNTS

Total Emprunts 3.509.133 €

Une convention de partenariat dont vous trouverez le modèle joint, sera établie préalablement au versement de l'aide départementale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL